

Transmis par courriel uniquement

Montréal, le 31 octobre 2018

Monsieur Patrick Beauchesne
Sous-Ministre et Administrateur provincial du chapitre 22
de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage, boîte 02
Québec (Québec) G1R 5V7

**OBJET : Projet minier Whabouchi par Nemaska Lithium
Whabouchi Mine inc.
Gestion des matières résiduelles en phase d'exploitation – Suivi de la
condition 17
N/Réf : 3214-14-052**

Monsieur le Sous-Ministre,

Le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 14 août 2018, pour information, des renseignements concernant la gestion des matières résiduelles en phase d'exploitation (Condition 17) pour le projet cité en objet.

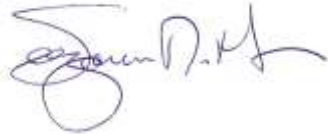
Tel que l'a soulevé le promoteur, une coquille s'est glissée dans le libellé de la recommandation du COMEX visant la modification du CA émise en avril 2018. Par conséquent, la condition 17 de la modification au certificat d'autorisation (CA) délivré le 26 avril 2018 devra être ajustée et se lire comme suit « Le promoteur déposera à l'Administrateur, pour information, trois (3) mois avant le premier rejet à l'effluent final, un plan de gestion des matières résiduelles pour la phase d'exploitation ».

En ce qui concerne l'élaboration dudit plan de gestion, les membres du COMEX ont pris bonne note des démarches entreprises par le promoteur en vue d'un partenariat régional afin de maximiser les opportunités de synergies potentielles pour une meilleure gestion des matières résiduelles. Le COMEX salue les efforts déployés par le promoteur de même que par l'ensemble des parties prenantes, et estime qu'ils ont le potentiel d'aboutir à un projet structurant sans précédent dans la gestion responsable des matières résiduelles sur le territoire Eeyou Istchee Baie-James.

Ainsi, bien qu'il apparaisse évident que le projet de gestion conjointe des matières résiduelles avec la communauté crie de Nemaska ne peut être réalisé avant le début des opérations de la mine, le COMEX considère que les efforts en vue de sa réalisation doivent être soutenus et encouragés.

En conséquence, d'ici la concrétisation du projet de gestion conjointe des matières résiduelles, le COMEX désire être tenu informé de l'évolution des démarches entreprises par Nemaska Lithium Whabouchi Mine inc. et ses partenaires, et recommande que, d'ici sa conclusion, se poursuive la gestion mise en place lors de la phase de construction.

Veillez agréer, Monsieur le Sous-Ministre, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Suzann Méthot', with a large loop at the end.

Suzann Méthot

Présidente

Comité d'examen des répercussions
sur l'environnement et le milieu social – COMEX